

Ordre du jour :

- 1 - Modification de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 22 janvier 2009
- 3 - Recrutement des ATER : procédure, calendrier
- 4 - Compte financier recherche
- 5 - Demandes de subvention CPER-PO CISIT phase 3
- 6 - Développement d'une nouvelle activité de recherche au LAMIH : sujets humains post mortem
- 7 - Demandes d'aide à manifestations scientifiques
- 8 - Questions diverses

1 - Modification de l'ordre du jour

M. MILLOT informe que le point « Docteurs Honoris Causa » a été prévu par erreur à l'ordre du jour du CS plénier. Il propose aux membres qu'il soit porté devant le CS restreint, conformément au texte. Vote favorable à l'unanimité. M. MILLOT présente néanmoins pour information les personnalités pressenties au Conseil scientifique.

2 - Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 22 janvier 2009

Vote favorable à l'unanimité.

3 - Recrutement des ATER : procédure, calendrier

M. Millot propose que les comités d'experts (CoE) qui examineront les candidatures soient constitués des viviers internes des Comités de Sélection adoptés par le CS auxquels s'ajoutent le directeur du laboratoire et le directeur de la composante de formation ou leurs représentants concernés par le poste. Le CoE sera présidé par le directeur de laboratoire ou son représentant. Un calendrier générique et un calendrier pour 2009 est proposé.

Après amendements, la procédure de recrutement et le calendrier suivant sont soumis au vote :

Phase	Calendrier générique indicatif	Calendrier 2009	Opération
1	T0 - 80 jours	6 avril 2009	Début de la campagne de recrutement
2	T0 - 53 jours	4 mai 2009	Envoi d'un courrier du Premier vice président aux composantes sur les consignes de recrutement
3	T0 - 50 jours	7 mai 2009	Date limite de réception des candidatures par la DP.
4	T0 - 35 jours	22 mai 2009	Fin de contrôle des dossiers par la DP
5	T0 - 35 jours	18 mai 2009	Proposition des besoins des composantes respectant les quotas temps plein - mi-temps. Transmission à la DP.
6	T0 - 31 jours	25 mai 2009	Transmission des dossiers recevables aux CoE par la DP
7	T0 - 30 jours	25 mai 2009	Début de l'étude et classement des candidatures par les CoE en 3 listes (100 %, 50 %, Indifférent). Classement de 20 noms quand cela est possible
8	T0 - 13 jours	12 juin 2009	Transmission du classement des CoE à la cellule recherche En parallèle, retour des dossiers à la DP par les COE
9	Entre T0 - 10 jours et T0 - 7 jours	Entre le 15/06 et le 18/06/09	Conseil de l'IUT et ENSI
10	T0	25 juin 2009	Conseil Scientifique
11	T0 + 5 jours	30 juin 2009	Transmission du PV du CS aux composantes et à la DP
12		Juillet	Recrutement au fil de l'eau en fonction des besoins des composantes
13		Juillet	Transmission aux composantes des noms des candidats retenus ayant accepté le recrutement

Vote favorable à l'unanimité sur la procédure proposée et le calendrier ci-dessus.

En marge de la procédure sur les ATER, M. ROUZE demande des explications sur la motion votée en CS restreint du 27 novembre 2008 : « le CS restreint s'étonne que pour certaines disciplines dont l'Université possède la compétence, dont les enseignants sont en sous-service, il soit fait appel à des vacataires enseignants du secondaire extérieurs. Par ailleurs certains de ces enseignants sont sollicités pour un volume horaire important (au-delà de 100 h) et le CSR s'interroge sur leur capacité à assumer cette charge. A l'avenir le Conseil scientifique restreint exigera un argumentaire du directeur de la composante de formation justifiant ces recrutements. Enfin les dossiers incomplets seront refusés ». Selon M. ROUZE, les recrutements de vacataires sont tous justifiés à l'IUT. M. MILLOT répond en donnant l'exemple des enseignements de mathématiques pour lesquels des enseignants du secondaire ont été recrutés pour assurer un volume de plus de 100 heures, alors que par ailleurs des collègues de l'Université étaient en sous-service.

M. ROUZE s'insurge par ailleurs contre des listes qui circulent actuellement, d'enseignants-chercheurs qui effectuent plus de 2 fois leur service en heures complémentaires (c'est-à-dire effectuant plus de 192 H complémentaires). M. MILLOT précise que la décision de diffuser ces listes aux directeurs de composantes et de laboratoires a été prise en bureau élargi. Il rappelle qu'un enseignant-chercheur doit dans son service une activité d'enseignement et une activité de recherche. Effectuer des heures complémentaires en nombre très important (jusqu'à 3 fois le service statutaire) se fait au détriment de la recherche. L'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) qui vient d'évaluer les laboratoires a rappelé cette nécessité. Le nombre des enseignants-chercheurs considérés comme publiants risque d'être réduit s'ils effectuent trop d'heures complémentaires. Or ceci va être préjudiciable pour l'Université toute entière puisque sa dotation tiendra compte du nombre de ses publiants.

4 – Compte financier recherche

M. WARRET présente le compte financier recherche 2007. Il note une augmentation des recettes (6 385 828 €), une diminution des dépenses (6 246 953 €) pour un résultat de 138 875 €.

5 - Demandes de subvention CPER-PO CISIT phase 3

Après présentation de M. MILLOT, vote favorable à l'unanimité.

6 - Développement d'une nouvelle activité de recherche au LAMIH : sujets humains post mortem

MM. GUILLEMOT et DRAZETIC présentent l'activité, qui s'inscrit dans le cadre du CISIT. A des questions relatives à l'éthique, ils expliquent que le modèle humain post mortem est le moins mauvais modèle qui ait été trouvé jusqu'à présent en situation de crash automobile. M. ZINGRAFF déplore que la date de transmission des documents ne lui ait pas permis d'instaurer un débat parmi les élus qu'il représente, et demande à quel degré de réversibilité en est l'activité.

M. MILLOT indique que l'activité tire sa légitimité de l'évaluation favorable du projet du LAMIH effectuée par l'AERES.

Vote favorable à l'unanimité moins 3 abstentions.

7 - Demandes d'aide à manifestations scientifiques

Porteur - Laboratoire	Objet – Dates – Lieu	Demande à l'UVHC
T. DELOT LAMIH – SIADE	Extending Database Technology Summer School 30 août – 4 septembre 2009 Presqu'île de Giens	1000 €
C. COURTOIS – S. LALOT LMP – LME	Journée des jeunes docteurs de l'UGEPE et de l'Ecole Doctorale GEPROC 14 mai 2009 UVHC : Maubeuge (LMP) + Mont Houy	500 €
L. BROTCORNE LAMIH – SIADE	Ecole jeunes chercheurs « gestion du revenu et tarification » 9 – 10 juillet 2009 UVHC – Mont Houy	500 €

Vote favorable à l'unanimité.

8 - Questions diverses

M. MILLOT indique que des consignes sur la signature des publications des enseignants-chercheurs sont maintenant diffusées en interne. Elles sont à respecter scrupuleusement : dans la logique du classement de Shanghai, il convient d'afficher l'appartenance des universités de la Région au PRES Lille-Nord de France selon une nomenclature précise pour permettre aux organismes de bibliométrie internationale de recenser nos publications scientifiques et d'être ainsi visibles au niveau international.

Présidence du C. S. :

M. MILLOT, Vice-Président chargé de la recherche

Présents :

Collège A :

Mmes HARMAND, LAFOURCADE, LERICHE, MM. CATTAN, GAZALET, GUERRA, LEPOUTRE, NONGAILLARD, VRANCKEN, ZIEGER

Collège B :

M. SODAÏGUI

Collège C :

Mme PETILLON, MM. ADAM, DELOT, GUIZARD-DUCHAMP, JENNY

Collège D :

M. LELEU

Collège E :

Mme GIRARD, MM. DANJOU, GARÇON

Collège F :

Mme GUILAIN

Collège pers. ext. :

MM. CADET, KAMINSKI, ZINGRAFF

Membre de droit :

M. WARRET

Invités :

Mmes BROTCORNE, CHATELAIN, COME, VASSEUR, MM. BONDUELLE, COUTELLIER, DOGHECHE, DRAZETIC, GUILLEMOT, OURAK, ROUZE, Mme PARROT à Mme LAFOURCADE, M. ABRAMOVICI à M. ZIEGER, M. LOCHEGNIES à Mme HARMAND, Mme SÉNÉCHAL à M. CATTAN, Mme MAYEUR à M. LELEU, M. DELBECQ à M. CADET, M. PAPIN à M. ZINGRAFF

Ont donné pouvoir :

Mme TRUFFERT, MM. DUBURCQ, HERBIN, PREVOST

Excusés :

Valenciennes, le 16 avril 2009
Le Vice-Président chargé de la recherche

P. MILLOT

